

PROGRAMME DE FORMATION COLLECTIVE EN DIDACTIQUE DES LANGUES SECONDES 2012-2013

Document d'information destiné au personnel des commissions scolaires



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012
ISBN 978-2-550-64549-8 (PDF)
ISSN 1923-4171 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

1	Nature du programme .	4
2	Destinataires	4
3	Objectifs du programme	4
	3.1 Objectif général	4
	3.2 Objectifs particuliers	4
4	Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes	5
	4.1 Présentation d'un projet	5
	4.2 Modalités d'inscription	5
	4.3 Critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets	6
5	Répartition budgétaire et modalités de financement	7
	5.1 Montant de la subvention allouée à la suppléance	7
	5.2 Frais d'animation	8
	5.3 Frais relatifs au déplacement des enseignants et des enseignantes	9
6	Modalités de remboursement	10
7	Documents de formation	11
	7.1 Anglais, langue seconde	11
	7.2 Français, langue seconde et immersion	11
Annexe I	Adresses des directions régionales	12
Annexe II	Description des documents d'anglais, langue seconde	14
Annexe III	Description des documents de français, langue seconde et immersion	18
Formulaires		
	Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes	
	Formulaire de réclamation relatif à un projet de formation collective en didactique des langues secondes	
	Synthèse des évaluations individuelles	
	Fiche d'évaluation individuelle	

Ces formulaires sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1449>

Programme de formation collective en didactique des langues secondes

1 Nature du programme

Le présent programme, mis sur pied par le ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, est de nature à aider les commissions scolaires à atteindre leurs objectifs au regard de la formation collective en didactique des langues secondes au secteur de la formation générale des jeunes.

2 Destinataires

- ◆ Le programme est destiné au personnel des commissions scolaires.

3 Objectifs du programme

3.1 Objectif général

L'objectif général est de soutenir la construction de compétences en didactique du français, langue seconde ainsi qu'en didactique de l'anglais, langue seconde, au Québec.

3.2 Objectifs particuliers

- ◆ permettre au personnel enseignant de s'approprier et de mettre en œuvre des approches didactiques et des démarches d'enseignement-apprentissage rénovées;
- ◆ aider le personnel enseignant à construire et à mettre en place des modèles d'organisation de la classe mieux adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves;
- ◆ inciter le personnel enseignant à développer des dispositifs d'évaluation intégrés à la dynamique des apprentissages;
- ◆ favoriser la recherche et le développement dans le domaine de la didactique des langues secondes.

4 Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes

4.1 Présentation d'un projet

Les projets de formation collective doivent s'adresser exclusivement aux personnes ayant complété une formation initiale en enseignement, dont les compétences langagières en langue seconde sont reconnues ou en voie de l'être par un organisme autorisé, vérifiées selon un processus formel d'évaluation de la maîtrise d'une langue.

De plus, ces personnes assument une tâche d'au moins 10% d'un équivalent temps plein en enseignement de l'anglais, langue seconde ou du français, langue seconde en 2011-2012 ou bien elles sont recommandées par une commission scolaire pour l'enseignement d'une langue seconde en 2012-2013.

Une commission scolaire peut présenter un ou des projets visant l'acquisition de compétences en langue seconde tout aussi bien qu'en didactique spécifique d'une langue seconde. Elle peut également privilégier une formation axée sur la mise en œuvre du *Programme de formation de l'école québécoise*. Un même projet peut s'adresser à des ordres d'enseignement différents ou encore regrouper plusieurs commissions scolaires d'une même région.

4.2 Modalités d'inscription

La commission scolaire qui présente un ou des projets de formation doit remplir le Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes et le faire parvenir au plus tard le **30 septembre de l'année en cours** à sa direction régionale ou, dans le cas des projets concernant le français, langue seconde, à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les adresses des différentes directions régionales se trouvent à l'annexe I. La commission scolaire devra établir la priorité de ses demandes et l'indiquer à l'endroit prévu dans le formulaire. Les projets seront acceptés s'ils répondent aux critères de sélection fixés et se situent dans les limites budgétaires établies.

Au cours du mois d'octobre, le représentant ou la représentante du Ministère fera connaître la décision à la direction générale de la commission scolaire. Une copie de la décision sera transmise à la personne responsable du projet.

4.3 Critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets

Pour être acceptés, les projets devront :

- ◆ respecter l'objectif général et les objectifs particuliers du programme de formation collective qui sont mentionnés au point 3;
- ◆ comporter soit :
 - ☞ des activités de formation théorique ou de formation pratique en didactique spécifique d'une langue seconde coordonnées par une université québécoise;
 - ☞ des activités de formation, liées à l'enseignement-apprentissage des savoirs linguistiques et aux stratégies de développement des compétences langagières associés au *Programme de formation de l'école québécoise* (atelier, recherche, etc.), choisies ou préparées par les commissions scolaires;
 - ☞ des activités de formation offertes dans les documents de formation décrits aux annexes II et III du présent document;
- ◆ comporter des activités animées en anglais dans le cas de l'anglais, langue seconde, et en français dans le cas du français, langue seconde;
- ◆ comprendre une description claire du projet, incluant les activités de formation et les activités de suivi (le cas échéant);
- ◆ respecter les modalités d'inscription;
- ◆ respecter les modalités de financement.

5 Répartition budgétaire et modalités de financement

La répartition budgétaire du Programme de formation collective en didactique des langues secondes tient compte d'un certain nombre de facteurs dont :

- ◆ le nombre d'enseignantes et d'enseignants de français, langue seconde;
- ◆ le nombre d'enseignantes et d'enseignants d'anglais, langue seconde;
- ◆ la taille de chaque commission scolaire.

5.1 Montant de la subvention allouée à la suppléance

Conformément à l'Entente nationale intervenue avec le personnel scolaire, les frais de suppléance autorisés sont les mêmes pour toutes les commissions scolaires et ils ne peuvent excéder **193 \$** par jour. **Le montant de la subvention allouée pour la suppléance est fixé suivant la nature du projet présenté.**

À cet effet, **deux modalités** de subvention peuvent s'appliquer :

- ◆ **activité de formation** : un montant maximal de **50%** du coût total de la suppléance pour la réalisation d'un projet constitué d'une activité de formation théorique ou pratique pour laquelle la structuration et l'organisation des savoirs et des compétences didactiques ont été clairement décrites et considérées en convergence avec les objectifs du programme. **Le montant accordé s'applique à l'activité de formation.** La signature des personnes présentes à chaque jour de formation permet d'établir le montant final;
- ◆ **activité de formation et activités de suivi** : un montant maximal de **60%** de la suppléance pour la réalisation d'un projet constitué d'une activité de formation théorique ou pratique suivie d'activités de réflexivité et de régulation de la pratique. L'activité de formation ainsi que les activités de suivi seront clairement décrites et considérées en convergence avec les objectifs du programme. **Le montant accordé s'applique à l'activité de formation et aux activités de suivi.** La signature des personnes présentes à chaque jour de formation et de suivi permet d'établir le montant final.

Le montant de la subvention accordée **ne peut être transféré à un autre projet.**

5.2 Frais d'animation

Le Ministère souhaite encourager le développement d'un savoir-faire adapté aux particularités et aux besoins locaux et régionaux. Ainsi, les commissions scolaires sont invitées à utiliser les services d'une conseillère pédagogique ou d'un conseiller pédagogique de langue seconde ou d'une personne responsable du dossier de la langue seconde pour animer l'activité de formation et pour assurer l'accompagnement lors des activités de suivi. De plus, si la personne-ressource est un enseignant ou une enseignante de langue seconde, le Ministère accordera une subvention selon les normes présentées ci-dessous.

Frais d'animation admissibles	
Titre de la personne-ressource	Subvention admissible
1) Enseignante ou enseignant ou responsable du dossier dans sa commission scolaire (à l'exception des conseillères et des conseillers pédagogiques).	1) Suppléance : 193 \$ par jour d'animation ou d'accompagnement. 2) Préparation : une journée de préparation pour chaque journée d'animation. La subvention est de 193 \$ par jour (en argent ou en temps, au choix de la personne).
2) Enseignante ou enseignant ou responsable de dossier d'une commission scolaire de la même région administrative (à l'exception des conseillères ou des conseillers pédagogiques).	1) Suppléance : 193 \$ par jour d'animation ou d'accompagnement. 2) Préparation : une journée de préparation pour chaque journée d'animation. La subvention est de 193 \$ par jour (versée en argent ou en temps, au choix de la personne) ¹ . 3) Frais de séjour et de déplacement.
3) Conseillère pédagogique ou conseiller pédagogique d'une autre commission scolaire de la région administrative qui ne touche pas de salaire de sa commission scolaire lors de son absence.	1) Allocation maximale de 800 \$ pour l'animation et de 300 \$ par jour pour l'accompagnement (tous les frais supplémentaires sont à la charge de la commission scolaire). 2) Frais de séjour et de déplacement ² .

Note : Dans le cas où l'animation est faite par une conseillère ou un conseiller pédagogique responsable du dossier dans sa commission scolaire, c'est cette commission scolaire qui devra payer les frais liés à l'animation, ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

¹ Lorsqu'une personne anime la même session de formation plus d'une fois, la ou le responsable du dossier à la DFTPS du doit déterminer le montant qui sera versé pour la préparation de la formation.

² Dans les **cas exceptionnels** où le savoir-faire n'est pas disponible dans la région, le responsable de dossier d'une direction régionale pourra présenter une demande à la DFTPS. Si la demande est acceptée, une **personne-ressource provenant d'une autre région** pourra être engagée. Les frais d'animation admissibles seront alors les mêmes que ceux mentionnés aux points 2 et 3 du tableau.

Seront acceptés les frais de séjour suivants :

Frais de repas quotidiens pour la personne responsable de l'animation (incluant les taxes et tout autres frais)	
Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Total	46,25 \$ par jour (maximum)

Frais de séjour (incluant les taxes et tout autres frais)	
Île de Montréal	138 \$ (maximum)
Communauté urbaine de Québec	106 \$ (maximum)
Laval, Hull, Longueuil, Lac-Beauport, Lac-Delage et Beaupré	110 \$ (maximum)
Ailleurs au Québec	87 \$ (maximum)
Chez un parent, une amie ou un ami	22,25 \$ (maximum)

5.3 Frais relatifs au déplacement du personnel enseignant

Les frais de déplacement du personnel enseignant seront acceptés si le lieu d'assignation de travail est à plus de 100 kilomètres (aller seulement) du lieu où se tient l'activité de formation ou de suivi.

Les frais autorisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel sont de 0,43 \$ par kilomètre. L'utilisation des transports en commun ou de moyen de transport plus économique est vivement recommandée.

6 Modalités de remboursement

Le montant de la subvention sera versé directement à la commission scolaire pourvu que le Formulaire de réclamation relatif à un projet de formation collective en didactique des langues secondes et le formulaire Synthèse des évaluations individuelles aient été dûment remplis et expédiés.

Les formulaires de remboursement relatifs aux projets concernant l'anglais, langue seconde doivent parvenir à la direction régionale visée du Ministère après la réalisation du projet, au plus tard le 30 juin de l'année durant laquelle le projet a été réalisé.

Ceux qui se rapportent aux projets concernant le français, langue seconde doivent parvenir à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère au plus tard le 30 juin de l'année durant laquelle le projet a été réalisé.

7 Documents de formation

7.1 Anglais, langue seconde

- Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (P, S)
- Becoming Strategic in the ESL Classroom (P, S)
- L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire (P, S)
- The portfolio (P, S)
- Strategies for success (P)

7.2 Français, langue seconde et immersion

- Enseignement de la lecture au secondaire, première partie (S)
- Enseignement de la lecture au secondaire, seconde partie (S)
- Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui » (S)
- Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau » (S)
- Enseignement du vocabulaire au secondaire (S)
- Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier (S)
- Les nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français (P, S)

On peut s'adresser à sa direction régionale ou à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport si l'on souhaite consulter les documents de formation en français, langue seconde, et en anglais, langue seconde.

Annexe I

Adresses des directions régionales

Pour les projets concernant l'anglais, langue seconde, adressez toute demande à la personne responsable du Programme de formation collective en didactique des langues secondes dans la direction régionale visée :

<p>Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</p> <p>337, rue Moreault, 2^e étage, bureau 2.04 Rimouski (Québec) G5L 3N2</p> <p>Téléphone : 418 727-3600 Télécopieur : 418 727-3557</p>	<p>Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean</p> <p>2220, rue Saint-David Jonquière (Québec) G7X 0L3</p> <p>Téléphone : 418 695-7982 Télécopieur : 418 695-7990</p>
<p>Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches</p> <p>1020, route de l'Église 3^e étage Sainte-Foy (Québec) G1V 3V9</p> <p>Téléphone : 418 643-7934 Télécopieur : 418 643-0972</p>	<p>Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec</p> <p>100, rue Laviolette 2^e étage, bureau 213 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9</p> <p>Téléphone : 819 371-6711 Télécopieur : 819 371-6075</p>
<p>Direction régionale de l'Estrie</p> <p>200, rue Belvédère Nord, bureau 3.05 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9</p> <p>Téléphone : 819 820-3382 Télécopieur : 819 820-3947</p>	<p>Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière</p> <p>300, rue Sicard 2^e étage, bureau 200 Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec) J7E 3X5</p> <p>Téléphone : 450 430-3611 Télécopieur : 450 430-4005</p>

Annexe I (Suite)

Adresses des directions régionales

Direction régionale de la Montérégie 201, place Charles-Le Moyne, 6 ^e étage Longueuil (Québec) J4K 2T5 Téléphone : 450 928-7438 Télécopieur : 450 928-7451	Direction régionale de Montréal 600, rue Fullum, 10 ^e étage Montréal (Québec) H2K 4L1 Téléphone : 514 873-3315 Télécopieur : 514 873-7281
Direction régionale de l'Outaouais 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ^e étage Gatineau (Québec) J8X 4C2 Téléphone : 819 772-3382 Télécopieur : 819 772-3955	Direction régionale de l'Abitibi— Témiscamingue et du Nord-du-Québec 215, boulevard Rideau Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6 Téléphone : 819 763-3001 Télécopieur : 819 763-3017
Direction régionale de la Côte-Nord Bureau de Sept-Îles 106, rue Napoléon, 2 ^e étage Sept-Îles (Québec) G4R 3L7 Téléphone : 418 964-8420 Télécopieur : 418 964-8504	Bureau de Baie-Comeau 625, boulevard Laflèche, bureau 1.812 Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5 Téléphone : 418 295-4400 Télécopieur : 418 295-4467

Responsable du Programme de formation collective
en didactique des langues secondes
Direction de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2948, poste 3005
Télécopieur : 418 643-2149

Annexe II

Description des documents d'anglais, langue seconde

Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (3 jours)

Objectifs généraux

1. Faire connaître aux participantes et aux participants les principes de l'apprentissage coopératif.
2. Permettre une mise en application efficace de l'approche coopérative en classe de langue seconde.

Objectifs particuliers

1. Rendre les participantes et les participants capables de comprendre les principes de l'apprentissage coopératif ainsi que les résultats des recherches dans ce domaine, en vue de l'apprentissage de la langue seconde au Québec.
2. Rendre les participantes et les participants aptes à maîtriser les techniques de l'apprentissage coopératif pour ce qui est de l'anglais, langue seconde, en classe.
3. Amener les participantes et les participants à adopter une attitude positive à l'égard de l'apprentissage coopératif.

Becoming Strategic in the ESL Classroom, 1999 (2 jours)

Objectifs généraux

1. Permettre aux participantes et aux participants de se réapproprier le processus d'apprentissage.
2. Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler des stratégies et des procédés dans la démarche d'enseignement ou d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, en adoptant une approche axée sur la communication.

Objectifs particuliers

1. Faire prendre conscience aux participantes et aux participants du processus global et des composantes de la démarche d'apprentissage proposée.
2. Faire découvrir aux participantes et aux participants le fonctionnement du cerveau durant le processus d'apprentissage adopté.
3. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser un modèle pédagogique adapté au processus d'apprentissage retenu.

4. Permettre aux participantes et aux participants d'exploiter des stratégies d'enseignement ou d'apprentissage relatives à l'écoute, à la lecture, à l'écriture et à l'expression orale.
5. Amener les participantes et les participants à intégrer des stratégies et des procédés dans un scénario d'apprentissage.

L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire, 1999 (3 jours)

Objectif général

Permettre aux titulaires d'une classe qui n'ont pas de formation initiale en enseignement des langues secondes ainsi qu'aux spécialistes en langue seconde qui ont peu de formation en adaptation scolaire d'améliorer la qualité de leur action pédagogique dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Objectifs particuliers

Jour 1 : La situation vue par les enseignants et les enseignantes et les élèves

1. Permettre aux participantes et aux participants de préciser leurs opinions et leurs attentes à l'égard du milieu de l'adaptation scolaire afin de déterminer quelles conséquences elles pourraient avoir sur leur enseignement.
2. Permettre aux participantes et aux participants de comprendre davantage l'attitude et les attentes des élèves à l'égard de l'apprentissage de l'anglais, langue seconde.

Jour 2 : Les différents effectifs et les techniques d'intervention

1. Faire connaître aux participantes et aux participants les caractéristiques propres aux élèves qui ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser des techniques d'intervention appropriées.
3. Faire acquérir aux enseignantes et aux enseignants des habiletés de gestion de classe.

Jour 3 : La pédagogie et l'adaptation du matériel utilisé

1. Examiner des activités et des stratégies pédagogiques appropriées.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à adapter à leurs besoins le matériel pédagogique existant.

La démarche du portfolio, 2000 (2 jours)

Il est préférable de prévoir une journée complète de formation suivie de deux demi-journées de formation.

Objectifs généraux

Apprendre aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde, à intégrer la formule du portfolio dans leur pratique pédagogique. Soutenir la formation continue des enseignantes et des enseignants de langue seconde au regard du renouveau pédagogique de l'éducation.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- définir l'évaluation comme un contexte d'apprentissage;
- analyser les types courants de portfolios;
- déterminer les types de portfolios qui conviennent à leur classe;
- préciser les modalités d'utilisation du portfolio en classe;
- déterminer des façons de favoriser la participation des élèves à cette démarche;
- déterminer des critères d'évaluation des éléments constitutifs du portfolio ainsi que du portfolio dans son ensemble;
- établir des stratégies favorisant la réflexion et la métacognition chez les élèves;
- faire un retour sur les expériences menées en classe.

Strategies for success, 2002 (2 jours)

Objectif général

Rendre les enseignantes et enseignants d'anglais, langue seconde aptes à intégrer l'enseignement explicite des stratégies du nouveau programme d'anglais, langue seconde.

Objectifs particuliers

Dans le cadre d'une formation continue, les enseignantes et enseignants pourront notamment :

- prendre conscience de l'importance de l'enseignement de stratégies;
- sensibiliser les élèves à l'importance de l'utilisation de stratégies dans l'apprentissage de l'anglais;
- explorer les différentes stratégies présentes au nouveau programme;
- développer une compréhension commune du sens et de la portée des différentes stratégies au programme;
- identifier des moments ou contextes propices à l'intégration de l'enseignement explicite des stratégies;
- se rendre apte à enseigner de façon explicite les différentes stratégies;
- prendre connaissance d'exemples concrets d'activités intégrant l'enseignement de stratégies;
- faire le lien entre ces exemples et des expériences vécues en classe;
- développer des moyens ou des outils pour faciliter, chez les élèves, la réflexion sur l'utilisation de stratégies;
- se rendre apte à engager un processus de réflexion sur l'efficacité de l'enseignement de stratégies;
- explorer les caractéristiques de l'évaluation des stratégies;
- s'approprier certains outils pour l'évaluation des stratégies.

Annexe III

Description des documents de français, langue seconde et immersion

Enseignement de la grammaire au secondaire, 2002 (2 jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de mieux comprendre le rôle et la place de la grammaire dans l'enseignement d'une langue seconde et de s'en servir conformément à une méthode pédagogique axée sur la communication.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- réfléchir sur leur façon d'enseigner la grammaire;
- prendre conscience du rôle que jouent les connaissances grammaticales dans une méthode d'enseignement axée sur le transfert des connaissances;
- adopter une démarche pédagogique facilitant l'acquisition d'habiletés;
- préciser la place qu'occupe l'enseignement de la grammaire dans la démarche pédagogique retenue;
- définir l'importance à accorder à l'enseignement de la grammaire en fonction du degré de connaissance atteint par les élèves;
- apprendre à distinguer les différentes méthodes d'enseignement de la grammaire;
- apprendre à concevoir une activité d'apprentissage axée sur la grammaire.

Enseignement de la lecture au secondaire (première partie) (deux jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide pédagogique intitulé *Propositions pour une pédagogie de la lecture* (document n° 16-3420-03).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- comprendre l'importance de la lecture dans l'apprentissage d'une langue seconde et reconnaître les exigences qui s'y rapportent;
- étudier des exemples d'activités de lecture;
- prendre connaissance du rôle que jouent les différentes activités de lecture;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture collective en trois étapes;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture individuelle;
- préparer des activités liées à une démarche de lecture particulière;
- prendre connaissance d'une sélection de livres destinés aux jeunes.

Enseignement de la lecture au secondaire (seconde partie)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie d'une lecture collective et individualisée*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- étudier les modèles de lecture et les principales stratégies qu'utilise un bon lecteur ou une bonne lectrice;
- étudier les caractéristiques des genres et des sous-genres littéraires;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture collective;
- réaliser des projets de lecture collective et, à cette fin, animer des activités à partir de trois œuvres de littérature jeunesse destinées aux élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e secondaire;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture individualisée;
- réaliser des projets de lecture individualisée et à cette fin, animer des activités à partir d'un roman policier, d'un roman d'aventures et d'un roman sentimental.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire pour les élèves de troisième année du secondaire* (document n° 16-3420-08).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- mettre en application la démarche pédagogique recommandée dans le guide *Propositions pour une pédagogie de l'écoute, fascicules 1 et 2* (documents n°s 16-2424 et 16-2424-01);
- intégrer des savoir-faire dans une pédagogie s'appuyant sur l'écoute;
- se familiariser avec des activités ayant pour objet d'actualiser les objectifs du programme d'études et touchant les différents types de discours ou de textes à caractère informatif, expressif, incitatif, poétique et narratif.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »*, relatif à l'enseignement donné aux élèves de 5^e secondaire (documents n°s 16-3422-08 et 16-3422-09).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- prendre connaissance de la trousse comprenant une vidéocassette d'une durée de 35 minutes, un guide d'utilisation destiné aux enseignants et aux enseignantes ainsi qu'un document proposant des travaux de lecture à l'intention des élèves;
- apprendre à réaliser un projet de lecture intégrant tous les savoir-faire;
- se familiariser avec les trois étapes de la démarche pédagogique proposée;
- prendre connaissance des activités d'évaluation proposées.

Enseignement du vocabulaire au secondaire

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie du vocabulaire*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- comprendre le rôle et la place du vocabulaire dans une démarche d'enseignement et d'apprentissage d'une langue seconde axée sur la communication;
- adopter des méthodes pédagogiques pouvant promouvoir la communication et améliorer chez les élèves la connaissance et l'emploi du vocabulaire approprié.

Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- prendre connaissance du programme d'études conçu pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'adaptation de l'enseignement du français, langue seconde;
- adapter l'enseignement des habiletés linguistiques (lecture, écriture, écoute et expression orale);
- mettre en application une méthode de travail adaptée aux besoins des élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- étudier des prototypes d'unité d'enseignement en vue de leur exploitation en classe.

Les technologies de l'information et des communications : un soutien à l'apprentissage du français, langue seconde, 1999

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants, par l'entremise de ce cahier de formation, de se familiariser avec les nouvelles technologies utilisées dans l'enseignement des langues.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'utilisation des nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français;
- prendre connaissance d'activités d'apprentissage permettant l'utilisation des nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français.

